



ASP B

Association pour la sauvegarde du patrimoine bâti breillois

Sise 43 rue Pasteur à 06540 Breil-sur-Roya

www.ASPB.fr – contact@aspb.fr

Association loi 1901 – JO du 13 avril 2013

Destinataires :

Madame la Ministre de l'écologie, du développement durable, et de l'énergie,
Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes,
Monsieur le Président du Conseil régional PACA,
Monsieur le Président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur le Président de la CARF,
Monsieur le Maire de Breil-sur-Roya,
Madame et Monsieur les Conseillers départementaux du canton de Contes,
Monsieur le Directeur régional des affaires culturelles,
Monsieur l'Architecte des bâtiments de France, directeur du STAP 06,

Objet :

Demande d'information publique sur l'exposition aux risques
et sur les perspectives de résolution du sinistre de la place Brancion
à Breil-sur-Roya, Alpes-Maritimes

Breil-sur-Roya, le 19 octobre 2015

Mesdames, Messieurs,

Le cœur du village de Breil-sur-Roya, dans les Alpes-Maritimes, est affecté par un tassement de sol lent. La place Brancion, sur laquelle se trouvent une église et une chapelle de la fin du XVIIe siècle, classées Monuments Historiques, voit des constructions fondées à cette même époque se fissurer. Sept ou huit bâtiments sont directement affectés. Au total, une vingtaine subit des dommages indirects en raison des mitoyennetés.

Le problème est connu des autorités depuis plus de 35 ans. L'affaissement du sol de la place (remblayé à deux reprises) et les ruptures des canalisations la traversant (réparées maintes fois) n'ont longtemps pas été suivis d'études de leurs causes.

Quelques murs porteurs pluri-centenaires ont subi un déplacement « accéléré » de fondations il y a 5-10 ans. Deux maisons ont dû être évacuées et étayées depuis par précaution.

A chaque recours des copropriétés les plus touchées, pour faire valoir leurs droits, le Tribunal administratif de Nice, puis le Conseil d'Etat ont conclu à la responsabilité publique. Toutefois, aucune information publique sur l'avancement des études en cours n'est parvenue à la population depuis janvier 2013.

En situation d'exposition à un risque avéré, lié à un aléa a priori naturel, est-il normal que les administrés de la République soient contraints de mener un combat permanent auprès des instances juridiques, ainsi que dans leur vie quotidienne, pour faire face à la perte de jouissance de leurs biens, qui aurait pu être évitée si les diligences normales avaient été observées ? Est-il normal qu'ils doivent se défendre, se regrouper au sein d'une association pour tenter d'être entendus ? Est-il normal que leurs demandes d'informations périodiques soient méprisées¹ ?

Cette déformation lente et locale du sol est connue des autorités, depuis son signalement en bonne et due forme par le Conservateur en chef des Monuments Historiques dès 1978².

La première campagne d'études de sol hors monuments n'a été entreprise qu'en 2012. La mauvaise qualité des alluvions et remblais du quartier, lessivés par des circulations d'eaux de surface, a été alors avancée.

Une seconde campagne a été lancée. Les résultats de sa première phase, livrés en décembre 2014, n'ont pas encore été divulgués au public. La seconde phase, en cours, doit aboutir aux prescriptions pour la stabilisation des fondations, mais a priori pas pour la remise en état des structures fissurées. Elle a débuté après un différé inexplicable de plus d'un semestre.

Actuellement, seules les rumeurs alimentent les « connaissances » de la population qui « guette » la réalisation des carottages sur la place et dans les rues pour tenter d'en savoir plus.

Des circulations d'eaux profondes dans le gypse, en cours de localisation, seraient à l'origine des problèmes rencontrés place Brancion, les sols de fondation glissant localement par à-coups dans les surcreusements. Si cette rumeur est fondée, l'information préliminaire doit être portée à la connaissance de ceux qui sont ou pourraient être exposés au phénomène.

Le refus des administrations de communiquer avec la population sur son exposition aux risques et sur les perspectives de solutions, est contraire aux termes de la Loi.

Le manque de diligences en milieu rural, alors que des problèmes comparables font l'objet d'attentions et de financements d'urgence appropriés en milieu urbain, est également contraire aux termes de la Loi.

La population de Breil-sur-Roya est dans l'attente pressante, car trop longtemps repoussée, d'une information sur les questions suivantes :

- **Résultats des sondages réalisés en 2014** : connaissance préliminaire des zones d'affaissement, des possibles circulations d'eau dans le secteur de la place Brancion, mais aussi des zones a priori exemptes d'aléa de tassement de sol pour les décennies à venir.
- **Déroulement de la phase d'études en cours** : raisons du retard, nouveaux délais pour les résultats définitifs et les prescriptions techniques, limites de la mission.
- **Orientations de la puissance publique pour la suite**, une fois les prescriptions techniques réalisées : perspectives de financement et de réalisation des travaux sur les sols et fondations, **et** sur les structures endommagées suite au déplacement de certaines fondations (échancier, modalités, fonds mobilisables...).

Convaincus que l'engagement citoyen basé sur le bénévolat a la vertu d'accélérer les lenteurs de la puissance publique, une partie de la population de Breil-sur-Roya, notamment les sinistrés du secteur Brancion, s'est regroupée début 2013 en créant l'association pour la sauvegarde du patrimoine bâti breillois (ASPB, www.aspb.fr).

¹ Les demandes de la population, relayées par le maire aux services départementaux et préfectoraux qui assurent la maîtrise d'ouvrage des études, ont essuyé des refus.

² Dès 1978, le CCMH ayant observé des dommages sur la chapelle de la Miséricorde (Monument Historique) avait recommandé à l'Etat et à la commune d'entreprendre l'étude du problème à l'échelle de la place, sans effet. La reprise en sous-œuvre de la chapelle, réalisée sous sa responsabilité en 1985, s'est révélée efficace.

Sachant que les considérations économiques sont au cœur du problème, l'ASPB a lancé, entre autres, une étude sur la valeur foncière de la zone sinistrée, précisant la localisation des immeubles affectés et le nombre de copropriétaires.

En 2014, nous avons visité une trentaine d'immeubles, étage par étage, et rencontré les propriétaires ou leurs représentants. Nous avons présenté les résultats détaillés de nos observations lors de notre AG 2015, en janvier.

Plus d'une soixantaine de propriétaires, dont la commune, sont concernés par les déformations des immeubles. Nombre d'entre eux renoncent à investir dans l'entretien des constructions, faute de savoir si ce sera de l'argent perdu, si la consolidation des sols de fondation sera un jour réalisée, ou s'il faudra envisager de nouvelles évacuations d'immeubles faute de réactivité publique.

D'autres propriétaires du village, hors des zones affectées par les tassements de sol, voient leurs biens stigmatisés dans la confusion qui règne, faute d'information et suite au récent zonage du PPR qui a décrété plus de la moitié du village dangereuse, même sur le substratum calcaire. Ils sont spoliés par la chute des prix de l'immobilier, voire par le renoncement des acquéreurs en raison de la réputation de la commune.

Madame la Ministre,

Monsieur le Préfet,

Mesdames et Messieurs les élus de la République,

Messieurs les Directeurs,

Vos fonctions publiques s'accompagnent de responsabilités, soit pour la prévention des catastrophes, soit pour la protection du patrimoine, soit pour le développement économique, soit pour la préparation du SCOT ou du PLU, ou encore pour la maîtrise d'ouvrage déléguée par la commune des études en cours.

A ce titre nous vous devons cette information sur la situation des habitants de notre village. Vos administrations ne peuvent laisser la population de Breil-sur-Roya face à un silence durable sur un problème qui peut sembler « minuscule » à l'échelle du territoire national, et qui a des conséquences « énormes » à l'échelle de notre collectivité.

Nous sommes nombreux à penser que les contre-performances des administrations publiques sur notre commune doivent cesser, et qu'il faut enfin engager des moyens efficaces pour la gestion du désastre sans devoir y ajouter de nouveaux frais de procédures et condamnations, sans devoir y ajouter les surcoûts, voire les pertes environnementales, dus aux conséquences des retards à agir.

Nous sollicitons par la présente le soutien de vos administrations respectives pour l'organisation d'une réunion d'information sur les acquis des études de 2014 et pour la préparation d'un agenda et d'une méthodologie prévisionnels plus transparents pour les suites à donner.

Dans cette attente pressante, nous vous prions, Mesdames et Messieurs, d'agréer l'expression de notre haute considération.

Pour le Conseil d'administration de l'ASPB,

La Présidente, Valérie Pignot.